

«Les poissons sont morts de stress puis d'asphyxie»

Hécatombe À Fribourg, 18 000 ablettes ont péri. Pour éclaircir le mystère, Thomas Wahli, du Tierspital de Berne, a pratiqué les autopsies.

Lucien Christen
lucien.christen@lematin.ch

L'enquête pointe une baisse des eaux trop rapide. Les 18 000 ablettes fribourgeoises (des poissons de 9 à 20 centimètres) sont mortes de stress puis d'asphyxie. Ce sont les premières conclusions du professeur Thomas Wahli, du Centre pour la santé des poissons et de la faune de l'Université de Berne. Le spécialiste nous raconte cette autopsie peu banale.

Petit retour en arrière: Jean-Daniel Wicky, inspecteur cantonal de la pêche, n'avait jamais vu ça. «En une semaine, trois vagues successives de décès ont touché ces poissons. Toujours au même endroit, à Fribourg, et toujours cette espèce uniquement», s'étonne l'inspecteur. Surprises par ce phénomène macabre, les autorités ont envoyé des échantillons au Tierspital (Hôpital des animaux) de Berne pour analyse, comme le révélaient nos confrères de *La Liberté*, mercredi.

Sur la table d'autopsie

Contacté, le professeur Thomas Wahli confirme. Sa voix trahit une certaine excitation. «En temps normal, nous recevons une dizaine d'échantillons pour les petits poissons et seulement trois pour les grandes espèces. Cette fois-ci, nous en avons reçu beaucoup plus.» A

cause de sa petite taille, autopsier une ablette demande des gestes méticuleux. Mais il y a encore plus petit... «C'est beaucoup plus compliqué avec des espèces ne mesurant qu'un centimètre ou deux», détaille le professeur Wahli. Pour les analyses, on découpe certains organes en fines tranches, de trois à cinq micromètres d'épaisseur. «Pas forcément aisé sur des cœurs ou des foies de quelques centimètres seulement.

Comme dans «Les experts», tout y est. «Les poissons sont placés sur des tables spéciales, sous des lampes. Les ciseaux et les scalpels sont juste un peu



Thomas Wahli a autopsié les corps des ablettes fribourgeoises.
Laurent Cottret, Wikipedia

plus petits que pour les hommes, c'est tout», s'amuse le professeur. Le travail commence par une inspection macroscopique des dépouilles. «On regarde si l'aspect général des nageoires, de la peau et des écailles est bon.» Dans le cas précis, «l'absence de blessures permet d'exclure la responsabilité des turbines de la centrale du Groupe E, située en amont du lieu de l'hécatombe», explique Jean-Daniel Wicky.

Ensuite, des échantillons de branchies et de peau sont analysés à la recherche d'éventuels parasites. Là non plus, rien à signaler pour les ablettes fribourgeoises. Le mystère perdure. Et c'est

«Certains poissons peuvent mourir d'une crise cardiaque»

Thomas Wahli, professeur à l'Université de Berne

en inspectant les organes que le professeur a découvert les premiers éléments de réponse.

Le secret des organes

«En colorant des prélèvements des organes internes, on observe parfois des taches ou des hémorragies», détaille Thomas Wahli. L'aspect général des organes est également révélateur. Par exemple, une rate gonflée est signe d'une infection bactérienne. Pour les malheureux poissons de la Sarine, c'est le cœur et les vaisseaux sanguins qui «étaient fortement dilatés», souligne Jean-Daniel Wicky.

Que faut-il en conclure, docteur? «Lorsque le test révèle des vaisseaux sanguins très visibles, cela veut dire que les poissons étaient stressés, en état de choc. Certains peuvent d'ailleurs mourir d'une crise cardiaque, surtout les saumons», précise Thomas Wahli. Un phénomène que l'on observe surtout en pisciculture. «C'est dans ces endroits que se développent des maladies qui altèrent le cœur des poissons. Mais il n'y a pas de corrélation entre ces maladies et la densité d'individus au même endroit. En revanche, le stress rend les animaux plus vulnérables aux maladies.»

Baisse des eaux rapide

Dans le cas fribourgeois, l'enquête pointe du doigt un changement du niveau d'eau trop rapide. «La turbine du Groupe E fonctionnait à bas régime en raison du manque d'eau. Le niveau de la rivière en amont peut donc baisser significativement en une quinzaine de minutes seulement», commente Jean-Daniel Wicky. L'endroit du «drame» étant propice à la reproduction et l'ablette - vivant actuellement sa période de frai à cet endroit -, il semblerait qu'il s'agisse d'une simple coïncidence malheureuse. Les poissons ont été pris au piège par la baisse des eaux et sont morts de stress puis d'asphyxie. Ont-ils souffert? «Cette question est épineuse, répond le professeur bernois. Mais on sait que les animaux fuient les mauvaises conditions. Il y a certainement une raison.» ●

Il faut améliorer la loi contre les faillites

Fraude Les autorités fédérales et cantonales s'activent enfin en matière de lutte contre les faillites abusives. Mais cela ne bouge toujours pas assez vite, selon plusieurs élus fédéraux.

Les autorités suisses commencent enfin à prendre au sérieux le problème des faillites abusives. Les dernières révélations sur ces arnaques dans la construction (lire notre édition du 21 mai) avaient démontré encore une fois l'absence d'un cadre légal pour lutter efficacement contre ce fléau. Le message du Conseil fédéral - prévu pour début 2018, selon le Département fédéral de justice et police - devrait y répondre.

Mais cela bouge ne toujours pas assez vite, selon Mathias Reynard. Le conseiller national (PS/VS) interpellera cette semaine le Conseil fédéral pour lui rappeler qu'il planche sur sa réponse depuis 2012. Pendant ce temps les faillites abusives ont pris de l'ampleur. Elles continuent à faire des dégâts.

La sévérité zurichoise

Certains cantons, celui de Zurich en tête, n'ont pas attendu cette réponse de la Berne fédérale pour déclarer la guerre à ces faillites abusives. C'est qu'il y a urgence, suggère Andrea Hühener. La cheffe de la division criminalité économique de la police cantonale zurichoise explique que le phénomène s'est aggravé: même si les faillites abusives existent depuis longtemps, c'est le rythme qui s'est accéléré depuis trois ans. La fraude est aujourd'hui devenue une industrie, un système criminel, un modèle économique.

Ce fléau a un coût. Une perte de plusieurs milliards de francs par année en Suisse, selon les spécialistes. Plus de 200 millions de francs rien que sur le territoire zurichois, selon la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ). Tous les cantons seraient touchés. Dans le Pays de Vaud, plusieurs cas de faillite abusive auraient permis de détourner des millions de l'assurance cantonale de chômage, impliquant deux employés du syndicat d'Unia et une dizaine d'entrepreneurs. Une enquête est en cours (lire notre édition du 30 avril).

Dans la pratique, le fraudeur tire profit de la faillite de sa société. Avant de la fermer, il aggrave la situation financière en recourant au travail au noir, en achetant à crédit du matériel, en ne payant pas ses fournisseurs. Lorsque ses créanciers deviennent pressants, il s'arrange pour fermer son entreprise. Puis il en ouvre une autre et recommence. La loi ne l'interdit pas. Au final, ce sont les créanciers publics et privés qui paient.

Les parades sont multiples. Le canton de Zurich, par exemple, a décidé d'exploiter les outils du Code pénal déjà existants pour punir lourdement les faillis. La NZZ a ainsi relaté le cas d'un patron argovien de 29 ans qui est lié à la faillite de 127 entreprises, soit 13,3 millions de francs de poursuites. Récemment, il a été condamné à trois ans de prison pour gestion déloyale et violation de l'obligation de tenir une comptabilité. Cette peine a été assortie d'une interdiction d'exercer son métier pendant cinq ans.

Le niveau de cette peine est inédit en Suisse, commente Jean Christophe Schwaab. Le conseiller national (PS/VD) et président de la Commission des affaires juridiques est un partisan de la manière forte, mais au niveau national. La politique pénale diffère encore trop d'un canton à l'autre. «Pour Zurich, la lutte contre les faillites abusives est une priorité, mais pas dans le canton de Vaud», déplore-t-il.

Propositions concrètes

David Equey, docteur en droit et avocat, chef du service juridique de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), milite pour une refonte profonde du droit helvétique en matière de poursuites pour dettes et faillites. «Notre modèle, qui date du courant libéral de la fin du XIXe siècle, est aujourd'hui dépassé», explique-t-il.



Le 21 mai, nous révélions une nouvelle variante des faillites abusives.

Les autorités doivent agir le plus rapidement possible, poursuit le juriste: «En Suisse, il faut attendre que la faillite soit prononcée pour pouvoir tenter de prouver qu'elle a été volontaire. C'est trop tard, car il n'y a pas d'argent. Il faut agir en amont.» David Equey propose ainsi de créer une infraction punissant «l'insolvabilité organisée» pour sanctionner les entrepreneurs indécents avant la mise en faillite. En France, un tel dispositif existe déjà. Il conduit à cinq ans de prison, 75 000 euros d'amendes et une interdiction d'exercer.

La FVE milite pour la création d'un registre fédéral de l'Office des poursuites pour dettes et faillites. Cela permettrait de mieux déboucher les entrepreneurs qui collectionnent les dettes. Plusieurs cantons, Vaud notamment, n'ont toujours pas de registre cantonal des poursuivants. Un citoyen endetté peut ainsi déménager dans un autre district du canton pour cacher ses poursuites. Les arrondissements ne s'échangent pas automatiquement les informations.

Les règles sur le Registre du commerce sont aussi perfectibles, ajoute David Equey. Il suffit aujourd'hui d'une carte d'identité et des fonds nécessaires pour ouvrir une SA ou une Sàrl. «C'est insuffisant. Le préposé devrait avoir accès aux éventuelles poursuites et au casier judiciaire de l'entrepreneur pour constater si une interdiction d'exercer a été prononcée», conclut le juriste. Ce moyen de contrôle supplémentaire permettrait d'éviter la récidive.

Dominique Bötti

La rénovation du Grand Théâtre coûtera plus

Genève Une rallonge de 5,2 millions est nécessaire à la finalisation des travaux de l'institution. Le Parlement municipal sera saisi la semaine prochaine.

La rénovation du Grand Théâtre de Genève coûtera plus cher que prévu. Un crédit complémentaire de 5,2 millions de francs va être demandé par l'exécutif de la Ville au Parlement municipal la semaine prochaine, a-t-on appris. La demande devrait être renvoyée en commission. La fin des travaux de l'opéra, commencée en février 2016, est prévue dans un an.

Contacté, Rémy Pagani, magistrat chargé du dossier, lance: «Il s'agit simplement du rétablissement des divers et imprévus que la

droite avait décidé de supprimer un soir où certains élus avaient trop bu.» En mai 2014, la majorité du Délégat municipal avait décidé de voter un crédit de 58,6 millions de francs destiné à la rénovation de l'institution lyrique. Un amendement avait toutefois supprimé la ligne «Réserves pour imprévus» d'un montant de 4,2 millions de francs, provoquant l'ire du nouveau maire de Genève. «Toute personne qui a déjà réalisé des rénovations sait qu'il y a toujours des impondérables», s'empare-t-il encore aujourd'hui. Même si la rallonge requise excède les 4,2 millions initiaux.

La phase de démolition et de démontage, qui est pratiquement terminée, a mis au jour plusieurs imprévus s'agissant de la toiture,

du système d'isolation, de l'électricité ou des canalisations. Il y en a pour plus de 5 millions de francs à charge de la Ville. Le Canton, lui, ne participera pas malgré l'arrangement trouvé pour une nouvelle répartition des tâches au sein de l'opéra. «L'accord ne porte pas là-dessus», rappelle Rémy Pagani.

La Municipalité n'aura en revanche pas à payer pour les dégradations de la façade liées aux émeutes du 19 décembre 2015. Elle n'aura pas, non plus, à ouvrir sa bourse pour exploiter le véritable trésor patrimonial découvert durant le chantier. En effet, le faux plafond cachait une fresque «splendide», à croire Manuel Tornare, membre du conseil de fondation du Grand Théâtre, re-

présentant deux anges nus. Elle avait été recouverte et il y a plus de 65 ans durant les travaux qui avaient suivi l'incendie de l'opéra. Du marbre d'origine s'est aussi révélé, de même que des œils-de-bœuf.

Le magistrat d'Ensemble à Gauche a réussi à convaincre une fondation privée de la place, ainsi que la Confédération, de lui octroyer une subvention pour tout mettre à neuf. Coût de la facture: 3,9 millions de francs. «Je suis fier d'avoir été chercher cet argent, s'enorgueillit Rémy Pagani. Maintenant, je ne peux pas toujours sortir un lapin de mon chapeau. C'est désormais aux conseillers municipaux de prendre leurs responsabilités.»

Raphaël Leroy

